



Bruxelles, le 4 juillet 2005
BP/CS D(2005) def. 039

**COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION PLENIERE DU CLP
« 10-05 » DU 21 JUIN 2005**

Mme Olga Profili préside la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est adopté.

**2. Adoption du projet de compte rendu de la réunion « 08-05 » du 24 mai 2005.
Pour information, compte rendu définitif de la réunion « 07-05 » du 10 mai 2005.**

Le projet de compte rendu est approuvé.

3. Communications du bureau :

- Réunion d'information avec la délégation du SCIC pour les interprètes des nouveaux Etats membres

La Présidente informe que la délégation a demandé d'organiser une réunion d'information pour les nouveaux collègues qui n'ont pas été informés de leurs droits par leur hiérarchie et travaillent souvent très dur dans des conditions non réglementaires. La réunion s'est tenue le 10 juin et s'est avérée très utile. Les nouveaux collègues ont exprimé leur satisfaction de mieux comprendre les règles à appliquer.

- Déménagement de la DGT

La Présidente informe que lors d'une assemblée générale, les membres de la DGT ont presque unanimement refusé la rue de Genève comme option pour le déménagement de la DGT car ce lieu est isolé des autres bâtiments de la Commission et mal desservi par les transports en commun. M. Figel a envoyé une lettre à M. Kallas pour l'informer de cette opposition et demander que d'autres options soient proposées. Cette lettre transmise hier à la Présidente sera envoyée pour information aux membres du CLP.

M. Lenarduzzi mentionne le risque de voir la Tour Madou imposée comme nouvelle implantation, malgré les réserves du CSHT.

- Modification du vade-mecum pour les sélections d'agents contractuels

La Présidente rappelle que le blocage des sélections pour constituer des listes de réserve par le Bureau à débouché sur une concertation entre M. Terberger, l'US-SFE et l'Alliance, suite à laquelle le vade-mecum sera modifié pour permettre la constitution de listes de réserve. Le texte sera présenté aux OSP. Elle signale également l'explosion des sélections d'agents contractuels qui dépassent les 100 pour ce mois de juin et le suivi des check lists remis aux observateurs par le CLP.

La Présidente rappelle que le dossier des sélections pour les crèches et garderies est toujours suspendu, le passage de personnel sous contrat à durée déterminée de droit belge vers le statut d'agent contractuel n'étant pas prévu par le vade-mecum. Une concertation avec les OSP aura lieu le 29 juin.

M. Depondt relève que le personnel des crèches et garderies avait une représentation syndicale externe à la Commission qui n'a plus actuellement de raison d'être et devrait désormais être intégrée aux OSP. Il faudrait dès lors organiser l'élection d'une nouvelle délégation Crèches et Garderies.

- Pétition de la DG AGRI sur la mobilité obligatoire

La Présidente annonce l'invitation du personnel de la DG AGRI pour venir parler de la restructuration au sein de la DG AGRI le vendredi 1 juin prochain.

Mme. Pretzenbacher remarque qu'il serait utile de contacter le RELOP de la DG AGRI pour obtenir des précisions sur la manière dont la restructuration et la mobilité ont été organisées.

- Absences injustifiées pour visites médicales

La Présidente informe que ce point a été traité lors de la dernière COCOLO, suite à laquelle une note du Service Médical a été transmise, qui sera envoyée aux membres du CLP pour information. Suite à cette note, le Bureau a envoyé une lettre à M. Chêne pour demander une concertation avec la représentation du personnel.

M. Lenarduzzi informe le CLP que M. Martineau n'est désormais plus le chef du Service Médical.

M. Ryan remarque qu'il n'a aucune critique quant au contenu de la lettre envoyée à M. Chêne, mais qu'au niveau de la procédure, il aurait été souhaitable de diffuser au préalable la note du Service Médical à tout le CLP et d'en discuter au CCP. Il pense qu'il serait plus utile d'agir en tant que Comité et de limiter les interventions unilatérales du Bureau.

La Présidente rappelle que cette question a déjà été abordée plusieurs fois, qu'elle a été discutée en COCOLO et que la lettre – dont copie a été envoyée à tout le CLP – n'apporte rien de nouveau. Le simple suivi d'un dossier relève des compétences du Bureau.

- Résultats de la réunion du CCP à Ispra les 16 et 17 juin

M. Mazza résume le déroulement du CCP à Ispra. L'ordre du jour a été approuvé par la totalité des participants.

Le point 5, modification du Bureau du CCP, a donné lieu à de longs débats, une majorité estimant que le changement de majorité justifiait un changement du Bureau tandis qu'une minorité soutenait que ce changement en cours de mandat n'était pas prévu dans le règlement mais envisageait une ouverture si l'on envisageait une réflexion de fond sur la question et discussion de l'accord cadre. Un accord préalable devrait être trouvé avant tout changement. A la fin de la première journée, l'absence de quorum pour procéder à un vote fut notée. Le Président a levé la séance. Les membres restant ont procédé au vote.

La journée du 17 s'est donc ouverte avec deux présidents. Le quorum d'après la liste des présences n'était pas atteint malgré la présence physique de suffisamment de participants et la séance a été levée. La situation est donc assez confuse et une lettre sera envoyée à M. Chêne pour l'informer de l'impasse dans laquelle se trouve le CCP et de la nécessité de trancher.

La Présidente précise que le CCP a décidé de poursuivre toutes les tâches courantes urgentes comme les désignations et qu'il ne s'agit pas ici de relancer le débat mais d'informer les collègues absents à Ispra.

Mme Pretzenbacher mentionne que 'l'ancienne' équipe est partie en demandant aux interprètes d'arrêter de traduire et en emportant la liste des présences. Les interprètes ont cependant accepté de continuer jusqu'à la fin.

M. Ryan remarque que lorsque la Présidente dit « Nous saluons le nouveau Bureau du CCP », sa remarque ne reflète pas l'opinion de tous les membres du CLP et regrette que l'Alliance ait rejeté les tentatives d'ouverture de l'US-SFE pour essayer de trouver une solution. Il pense que ces actes publics ne feront qu'aggraver la situation.

M. Soubies propose d'introduire un point supplémentaire concernant l'allocation d'une part du budget aux oeuvres d'art dans les bâtiments de la Commission comme cela se fait en France et dans d'autres pays et souhaite inviter un représentant de l'OIB.

U. Mazza propose de traiter ce point au niveau du CSHT dont une des missions vise à l'embellissement des lieux de travail.

4. Ecoles Européennes

La Présidente rappelle que le CLP a été mandaté de demander au personnel ses besoins réels, 140 familles sont en difficulté actuellement et elle a écrit au Directeur général pour lui signaler la situation d'urgence. Elle ajoute que la mailbox du CLP suite au message « to everybody » a été inondé de réponses. Une réunion avec le Directeur général aura lieu avant la rencontre du CLP avec les parents du 30 juin. Elle rappelle également la réunion du Groupe pour l'appel unitaire de samedi prochain.

Mme Bolduan précise que pour le moment la chose la plus importante est la rencontre avec M. Chêne.

M. Vlandas attire l'attention sur le fait que d'ici le 6 juillet tous les parents en difficulté doivent trouver une solution. Il propose d'organiser une mobilisation du personnel à la rentrée, comme par exemple une journée d'action pour la défense des Ecoles européennes. Il faut faire comprendre qu'il y a urgence et que nous sommes tous unis pour agir !

M. Taylor prône le pragmatisme : le problème principal est pour lui l'absence d'une école provisoire. Il faut absolument mettre toute la pression pour l'obtenir ! Il faut également trouver des solutions pour les enfants refusés. En outre il insiste sur une coopération avec les associations des parents, notamment avec celle du Parlement européen, vu leur accès direct aux Parlementaires européens.

Mme Dricot s'interroge sur l'utilité des réunions dans le cadre de l'appel unitaire qui se tiennent les samedis. Elle suggère de récupérer les samedis pour faire autre chose.

M. Napolitano regrette en outre que le CSHT ne soit pas compétent pour les Ecoles européennes.

M. Vlandas répète qu'il faut mobiliser pour réussir. En répondant à Mme Dricot il insiste pour dire que sans unité on va à la perte. Les réunions de samedi sont très utiles car on y trouve réunis toute une panoplie de gens indispensables à cette unité. C'est le seul cadre unitaire qui existe. Le groupe unitaire est parti de Bruxelles, mais une mobilisation européenne serait encore meilleure. Les questions politiques soulevées dans la Communication de la Commission sont restées sans réponse.

Mme Mormile marque son accord avec l'intervention précédente, notamment pour une collaboration entre parents et OSP.

M. Napolitano est favorable à une grande mobilisation en septembre, mais constate l'impasse du CCP. Les différents CLP devraient être contactés et devraient se coordonner. Justement, les réunions de samedi sont très utiles pour cette coordination, en attendant la solution de l'impasse du CCP.

M. Lenarduzzi revient sur la question du CSHT dans les Ecoles européennes. Il rappelle que l'intervention du CSHT a été refusée par le Directeur de l'Ecole. Il faudrait agir à travers les APEEE.

M. Vlandas rappelle qu'un CSHT existe au sein de chaque Ecole européenne, mais qu'en général il ne fonctionne pas bien. Le CSHT de la Commission peut aider avec son savoir-faire.

Mme Mormile propose de demander le statut d'observateur au sein des CSHT des Ecoles européennes.

La Présidente résume en rappelant l'urgence du RV avec le Directeur général et la rencontre avec les parents. Dans l'immédiat, elle fait appel aux membres pour une participation nombreuse à la réunion du 30 juin.

5. Comités paritaires dépendant du CLP

- **CSHT (Tour Madou)**

M. Mazza résume la dernière réunion du CSHT. Le rapport de la contre expertise indépendant ne donne pas de garantie concernant la sécurité en cas d'un incendie arrivant jusqu'à l'Atrium et a relevé aussi d'autres points techniques (vitres) préoccupant. Suite à ce rapport, un avis (non requis) du CSHT a été envoyé à M. Kallas pour exprimer des réserves et demander de ne pas poursuivre l'acquisition de la Tour Madou dans les

conditions actuelles. Le CSHT a pris conscience que le Cabinet Kallas ne possédait pas le rapport. Or le problème de la responsabilité de la Commission en cas de sinistre se pose clairement. L'analyse de la situation sera poursuivie le 22 juin lors d'une réunion où la société AIB Vinçotte, auteur du premier rapport, est invitée avec des représentants du CSHT. On peut émettre certaines réserves quant à l'indépendance d'AIB Vinçotte. Les représentants du CSHT se demandent s'ils doivent assister à cette réunion, qui n'a toutefois qu'un rôle d'information et non d'approbation.

Mme Mormile fait remarquer que les experts de AIB-Vinçotte sont ceux qui ont élaboré le premier rapport. C'était sur base de ce rapport qu'une contre-expertise a été demandée.

M. Lenarduzzi est d'accord avec Mme. Mormile. Il prône la non participation des membres pour empêcher un vote, sinon inévitable.

Mme. Lipton informe le CLP qu'elle a appris que deux experts, tous deux de AIB-Vinçotte, seront présents à la réunion. Leur argumentation n'aura donc pas beaucoup de valeur. Elle ajoute que les appels effectués au numéro 55555 ne sont pas répertoriés et qu'il n'en reste aucune trace. L'OIB prétend être à même de gérer une tour, n'est actuellement pas capable de gérer le Centre Borschette !

M. Adurno dit qu'en cas d'accident, la Commission se retournera contre le CSHT, auquel la responsabilité incombe. Dans ces circonstances, étant lui-même titulaire de ce CSHT, il est amené à s'interroger sur l'opportunité de continuer à y siéger.

M. Lenarduzzi rappelle qu'à la dernière page du rapport est mentionné que « ce bâtiment ne correspond pas aux normes européennes, mais est bon pour la Commission européenne ».

6. Désignations

Les désignations sont entérinées.

7. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.